

assimilé au secrétaire parlementaire puisque, à l'instar du whip du gouvernement, il bénéficie de certains avantages spéciaux.

• (4.30 p.m.)

M. Bell: Expliquez-vous.

M. McCleave: D'avantages pécuniaires. Il faudrait que d'autres en aient aussi. Les leaders à la Chambre de l'opposition officielle, du NPD et des Créditistes s'acquittent de tâches spéciales qui méritent une rémunération supplémentaire. Sinon, quand ils vont se heurter à ce personnage imposant qu'est le président du Conseil privé, ils vont souffrir de gagner \$10,000 par an de moins que lui. Dans l'ensemble, l'argent a de l'importance pour le fonctionnement du Parlement et le prestige de ses membres. Aussi, je demande qu'on revoie tout cela. A supposer que la motion du député de Winnipeg-Nord-Centre soit repoussée, comme elle le sera, je pense, j'espère que ce pouvoir ne montera pas à la tête du premier ministre, mais qu'au contraire il s'en servira avec discrétion.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Je viens de demander qu'on se prononce contre cet article.

M. McCleave: Excusez-moi. On vient de m'avertir qu'il s'agit simplement de se prononcer contre cet article. Je suppose donc que la proposition du député va être repoussée. J'espère que le premier ministre agira avec modération et ne s'empressera pas de faire toutes les nominations autorisées tout de suite. Lorsqu'on nous présentera le prochain bill sur la réorganisation du gouvernement, et il semble que cela se reproduise tous les deux ans, plus souvent que le retour de la comète de Halley, j'espère que le gouvernement envisagera certaines nominations dans les secteurs que j'ai suggérés.

M. Baldwin: Monsieur le président, j'aimerais faire quelques observations et dispenser quelques conseils. Je sais que le gouvernement n'aime pas les conseils et ne tient pas compte de ceux qu'on lui donne. Je vois parmi les députés d'en face des ministres auxquels j'ai donné des conseils. S'ils en avaient tenu compte, cela aurait profité aussi bien à leur ministère qu'au pays. Voilà mon premier conseil. J'estime que pour tenter l'expérience de cette réorganisation et de ces propositions pleines d'intérêt auxquelles songe le Conseil du Trésor, le gouvernement ne dispose plus que d'un temps limité. Il devrait mettre à profit ce temps de la meilleure manière possible. L'an prochain, nous assisterons probablement à un événement qui enlèvera au gouvernement toute possibilité de procéder à des nominations.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Bravo!

Une voix: Vous prenez vos désirs pour des réalités!

M. Baldwin: Je suggère au président du Conseil du Trésor de nommer à ces postes autant de députés que possible. Nous nous rendons bien compte que la plupart des ministériels de l'arrière-ban n'ont pas fait œuvre utile au Parlement en tant que simples députés. Les nouvelles connaissances acquises comme secrétaires par-

lementaires ou ministres leur permettront peut-être, une fois rendus de ce côté-ci de la Chambre, d'y jouer un rôle plus efficace qu'ils ne le font actuellement.

Voici mon deuxième conseil: Le gouvernement devrait chercher à nommer à ces postes des députés de l'arrière-ban à l'esprit indépendant. Je sais qu'il est extrêmement difficile pour le gouvernement d'en trouver qui soient vraiment indépendants.

Une voix: Il y en a quelques-uns.

M. Baldwin: Oui. Quelques-uns avaient l'habitude d'exprimer leurs vues mais, en bons petits agneaux libéraux, ils sont rentrés au bercail en bêlant. Ils n'ont pas été indépendants bien longtemps. Il est essentiel qu'ils le soient. Si le gouvernement actuel a besoin de quelque chose, c'est bien d'une bonne dose d'indépendance chez ces députés, comme aussi chez les membres de son exécutif. Il a besoin d'indépendance chez ses ministres et ses secrétaires parlementaires.

Je vois des ministres d'en face qui ont exprimé des opinions personnelles et distinctes. Ils ne l'ont pas fait par indépendance d'esprit, mais parce qu'ils ne savaient pas ce que faisaient les autres membres du cabinet. Ils étaient dans la confusion, comme l'a dit le chef de l'opposition. Ainsi, je recommande au président du Conseil du Trésor, au président du Conseil privé et au premier ministre de chercher soigneusement et avec diligence pour voir s'ils ne pourraient pas découvrir chez les députés de l'arrière-ban du gouvernement des gens qui sont indépendants et qui le resteront. Je suis sûr qu'il en résulterait un meilleur gouvernement. Il y a beaucoup à améliorer. J'offre cet avis et cette critique dans l'espoir qu'ils seront acceptés.

M. Bell: Monsieur le président, je me demande si je peux poser une question et rappeler quelques souvenirs. Le ministre pourrait peut-être les vérifier. Lorsque le leader actuel du gouvernement au Sénat était secrétaire parlementaire, il a fait tant de déclarations et a tant travaillé qu'il a complètement éclipsé son ministre et embarrassé le gouvernement de l'époque. Quand ce dernier a découvert qu'il était difficile d'écarter le secrétaire parlementaire, il a décidé que la meilleure solution était de le nommer au cabinet.

M. le vice-président: Le comité est-il prêt à se prononcer?

Des voix: Le scrutin.

(L'article 25 est adopté par 35 voix contre 21.)

Sur l'article 28—

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur le président, avant l'adoption de l'article 28, puis-je demander au président du Conseil du Trésor pourquoi le bill a été établi de telle sorte qu'il comporte un amendement à la loi sur les traitements, celui dont nous sommes saisis, à l'article 28, et un autre amendement à la loi sur les traitements à l'Annexe B, à la page 18 du bill? Pourquoi n'avoir pas réuni tous les amendements à la loi sur les salaires?